

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 V. 37 G Vœu relatif aux crèmes éclaircissantes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que 38 543 produits pharmaceutiques interdits, crèmes éclaircissantes contenant de l'hydroquinone notamment, ont été saisis dans le 18e arrondissement de Paris, mardi 27 septembre 2011 en fin d'après-midi ;

Considérant que d'autres opérations de ce type ont déjà eu lieu dans le 18e arrondissement, et ce grâce à l'implication des fonctionnaires de Police faisant suite à nos demandes répétées de lutte contre la contrefaçon (cigarettes, produits pharmaceutiques, médicaments, articles de contrefaçon) ;

Considérant que ces produits sont particulièrement dangereux pour la santé de ceux et celles qui en font usage ;

Considérant que la répression contre les trafics et les revendeurs doit s'accompagner d'un travail de prévention en direction des usagers de ces produits ;

Considérant que la Ville de Paris, sur proposition des élus communistes, a déjà organisé une campagne de prévention alertant sur la dangerosité de ces produits en novembre 2010 ;

Considérant l'écho très important rencontré par cette campagne, notamment dans le 18e arrondissement et dans le 10 arrondissement ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre ce travail de prévention et de le mener à plus grande échelle ;

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que le Ministre de la Santé organise une campagne nationale de prévention alertant sur les dangers des crèmes éclaircissantes.